

## Le traitement social du chômage ou comment créer de l'exclusion !

Depuis vingt ans, c'est le modèle du traitement social qui prime, c'est-à-dire que l'on va traiter le chômage en agissant principalement sur l'individu et son comportement. Ce choix repose en partie sur la magistrature sociale qui entraîne toute une série d'effets pervers au sein du travail social et de celui de l'insertion socioprofessionnelle en particulier.

Aujourd'hui, l'accompagnement systématique est obligatoire chez Actiris. Il se décline en plusieurs grandes étapes qui se répartissent sur une série d'entretiens suite à l'inscription en tant que demandeur d'emploi. Cet accompagnement veut améliorer "l'employabilité" du chômeur. Exit donc le traitement économique du chômage dont la réponse aurait été plus de créations d'emplois par exemple ! Ce refus de donner des réponses économiques au chômage privilégie la personnalisation à outrance. D'où les politiques d'activation du comportement des chômeurs.

En personnalisant le problème du chômage, on va en faire une question individuelle. Le choix de rendre les personnes responsables du chômage en les culpabilisant est une volonté politique de l'État social actif. Ce qui va être visé comme objet de l'intervention de la politique sociale, ce sont les attitudes et les comportements de la personne. On va culpabiliser la personne, la rendre à ses yeux et à ceux du reste de la société, responsable voire coupable d'être au chômage. On va individualiser et psychologiser une situation

**SI L'ON DÉPLOIE LA TOILE DE FOND IDÉOLOGIQUE QUI SOUS-TEND L'ÉMERGENCE DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT ET AUTRES FORMES D'ACTIVATION ACTUELS, ON Y DÉCOUVRE LE TRAITEMENT SOCIAL DU CHÔMAGE. EN EFFET, DEPUIS LES ANNÉES 90, NOUS AVONS AFFAIRE À DEUX MODÈLES DE RÉFÉRENCE CONCURRENTS EN MATIÈRE DE TRAITEMENT DU CHÔMAGE : SON TRAITEMENT ÉCONOMIQUE QUI CRÉE DES EMPLOIS ET LE TRAITEMENT SOCIAL DU CHÔMAGE QUI CRÉE DE L'EXCLUSION !**

**Aïda Allouache**  
CSCE

économique et politique. En effet, les politiques d'activation, en se focalisant sur l'individu, occultent le fait que le chômage est notamment causé par des politiques économiques et sociales qui organisent l'exclusion et la relégation d'une partie de la population hors du marché du travail.

pective que s'inscrit l'obligation de se soumettre à une "Construction de Projet Professionnel". Le chômeur est donc "invité" à suivre un processus, un parcours qu'il devra respecter. La sanction de l'ONEm plane ! S'il ne respecte pas les injonctions qui lui sont faites dans le cadre de ce parcours, il sera

fermetures d'usines et les diverses délocalisations vers des pays tiers de toute une série d'activités, le marché de l'emploi ordinaire s'est rétréci comme peau de chagrin. Aussi a-t-on mis en place un marché de l'insertion professionnelle avec des politiques, des subsides, des dispositifs et des professionnels pour s'en occuper. On constate aujourd'hui qu'il devient pour toute une série de personnes au chômage de plus en plus difficile de passer du marché de l'insertion au marché ordinaire de l'emploi.

**“L'ÉTAT SOCIAL ACTIF CULPABILISE LA PERSONNE, LA REND RESPONSABLE VOIRE COUPABLE D'ÊTRE AU CHÔMAGE.”**

### **LE DONNANT-DONNANT**

Le droit à une allocation de chômage se transforme en un "privilège" qu'il faut mériter par de bons comportements inscrits dans un cursus à suivre. La conditionnalité des droits sociaux devient de plus en plus forte. C'est dans cette pers-

pénalisé. On entre dans la logique du donnant-donnant. L'activation et le travail sur le comportement deviennent des devoirs. Ces devoirs conditionnent les droits.

Au cours des dernières décennies, avec la crise économique, les

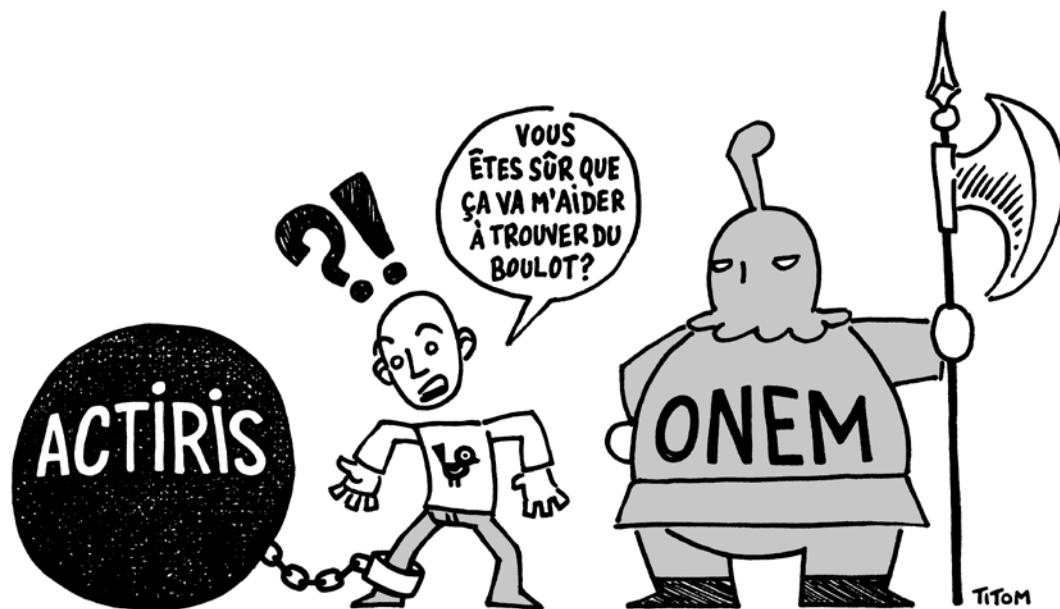
Le manque d'emplois transforme la phase d'insertion, qui devait être transitoire, en un parcours obligé quasi permanent. La boucle du traitement social du chômage se referme aussi sur les travailleurs sociaux. Ils se retrouvent piégés dans des rôles qui les éloignent de plus en plus de leurs missions

et du code de déontologie de leur profession.

## LE TRI DES CHÔMEURS

Pour faire face et répondre aux attaques idéologiques dont ils ont été l'objet, comme tous les services publics, l'ONEm, le Forem, le Vdab et Actiris se sont restructurés. Ils ont fait le tri dans leurs activités et sont entrés dans une logique de sous-traitance. Concernant l'accompagnement des chômeurs, Actiris va garder les personnes qui, de toute façon, auraient plus de facilités à retrouver du travail. Il renvoie les chômeurs de longue durée et ceux difficiles "à caser" dans le marché de l'emploi ordinaire, vers des associations partenaires du secteur de l'insertion socioprofessionnelle. Et c'est ainsi que l'on va renvoyer vers les associations du non-marchand le suivi des chômeurs peu qualifiés, les enliser dans le chômage de longue durée.

Du coup, explique Majed Hamzaou <sup>Ⓐ</sup>, Vice-Président du Département Sciences Sociales et Sciences du Travail de l'ULB "c'est naturellement vers elles que les critiques en terme d'efficacité seront désormais portées. Étant donné qu'elles perçoivent des subsides pour accomplir leur mission, elles se doivent d'être efficaces, d'utiliser au mieux les moyens qui leur sont alloués". Des organismes locaux prendront en charge les chômeurs relégués par Actiris. Étant donné le contexte économique actuel, leur action visera avant tout à travailler sur leurs attitudes et comportements. On va leur faire des ateliers et autres sessions sur la manière de se présenter, de faire un CV. On va les orienter vers telle ou telle formation qui leur permettra d'entrer dans un premier temps dans le marché de l'insertion et ensuite, peut-être, dans le marché du travail ordinaire. En réponse à la logique institutionnelle, dans le traitement social du chômage, on va assister à une montée en technicité des pratiques des agents d'insertion.



## BIEN ACCOMPAGNÉ, TOUT DEVIENT PLUS FACILE !

C'est ce que certains auteurs ont appelé la "magistrature sociale".

### LA MAGISTRATURE SOCIALE

Elle renvoie aux moyens qui sont mis en œuvre pour suivre le chômeur dans son parcours. Il s'agit d'établir un suivi, une sorte d'analyse de la trajectoire de l'individu, qui doit rendre compte de sa disponibilité, de ses capacités à "s'activer", à respecter les prescriptions. L'analyse de cette trajectoire permet à son accompagnateur de l'orienter. En 1995, rappelle Majed Hamzaou <sup>Ⓑ</sup>, "lorsque l'Union européenne a imposé le parcours d'insertion, il était question de concevoir une "technique de traçabilité" des individus, de leur suivi". Mais à l'époque, cette volonté d'assurer une "traçabilité" des chômeurs avait été mal perçue car elle est apparue en même temps que se produisait le scandale de la "vache folle".

### LA TRAÇABILITÉ DES CHÔMEURS

Alors le ministre wallon de l'Emploi a décidé de remplacer ce mot "traçabilité" par celui de "portefeuille". Ce terme recouvre un concept virtuel qui reprend ce que l'individu a fait dans sa vie : études, diplômes, statut familial, durée du chômage etc. On a changé le mot mais il s'agit quand même de faire de la traçabilité.

Là encore, on constate le travail sur la sémantique. Le mot perçu négativement est remplacé par un autre à connotation positive. C'est une façon de rendre acceptable une chose ou un processus qui, autrement, aurait pu être refusé de prime abord. Le portefeuille du chômeur doit se remplir et c'est dans le champ de l'insertion que cela va se faire. L'agent d'insertion va, par le biais de la formation notamment, acquérir les moyens et les techniques pour assurer un suivi plus serré des chômeurs.

### L'EMBRIGADEMENT DU TRAVAIL SOCIAL

L'organisme régional pour l'emploi bascule dans un rôle plus coercitif. C'est la stratégie de contrôle de l'ONEm qui devient le modèle dominant et teinte tous ses partenaires-subordonnés, tels Actiris. En ce sens, elle l'emporte sur celle de l'accompagnement. Le problème est que cette logique se distille et gangrène tous les secteurs de l'insertion socioprofessionnelle. Dans la mesure où Actiris sous-traite l'accompagnement de certains publics aux Missions locales et autres asbl, ces dernières sont tenues de lui rendre des comptes. Le travail social et associatif se retrouve "embrigadé" dans un rapport de contrôle.

Auparavant, les asbl avaient un devoir d'interpellation. Une de

leurs missions était de relayer les réalités du terrain avec les peurs et les inquiétudes des gens, voire les amplifier pour interpeller les consciences des politiques et du public. Exit cette mission quand on fait de la sous-traitance. Et du coup, en tant que sous-traitant, vont-elles continuer à coller au terrain et au vécu des chômeurs ? Cela crée des tensions du côté des travailleurs sociaux, et en particulier du côté des travailleurs de l'ISP <sup>Ⓒ</sup> qui dénoncent les atteintes à leur déontologie professionnelle. Ils se mobilisent de plus en plus contre cette logique coercitive qui veut évacuer de leur travail les valeurs de liberté et de respect de l'humain dans une démarche d'émancipation pour une insertion sociale et professionnelle dans la dignité. ■

<sup>Ⓐ</sup> Commission zonale du 4 mars 2011 de la Zone Nord-Ouest.

<sup>Ⓑ</sup> Ibidem.

<sup>Ⓒ</sup> Ensemble! n°77, [http://www.asbl-csce.be/index.php?option=com\\_content&task=blogcategory&id=5&Itemid=7](http://www.asbl-csce.be/index.php?option=com_content&task=blogcategory&id=5&Itemid=7)